

Conseillers Municipaux en
exercice : **15**
Qui ont pris part à la
délibération : **13**

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence **de M. Michel BAISSAC, Maire.**

Date de la convocation :
06.09.2023

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC Michel, BASTID Yvette, LHERITIER Laurent, BOUISSE Laurence, DOLY Daniel, FABREGUES Marie, FICHE Virginie, LACAMBRE Stéphane, MANIAVAL Evelyne, MARTINET Vincent, RIC Denis, SEGUIS Hervé, VIDAL Anncick.

Absents excusés : COUDERC Pierre, ANDRIEU Florence.

Date d'affichage :
06.09.2023

Absent excusé ayant donné pouvoir : /
Secrétaire de séance : Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230913_3 :

Subvention exceptionnelle à l'association Sansac'Rifis

Suite à l'animation du Tour du Cantal Pédestre en date du 25 août dernier, co-organisée par l'association Sansac'Rifis et la commune, il a été décidé de prendre en charge les repas des organisateurs ainsi que ceux de l'orchestre. Ces dépenses ayant été réglées par l'association Sansac'Rifis, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ pour couvrir les frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'octroyer cette subvention et de l'imputer au c/6574 du budget principal 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 13 septembre 2023.

Le Maire,

Michel BAISSAC.

